ECUBLENS
ville et campagne

Rapport de la commission ad hoc

Préavis n° 2023/04

Affichage Numérique Frontal (ANF) au complexe scolaire du Pontet – Demande de crédit

Séance de la commission ad hoc, mercredi 15 mars 2023, à 19h00, Collège du Pontet, bâtiment Mercure, route du Bois 6

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc s'est réunie le mercredi 15 mars, à 19h00 au complexe scolaire du Pontet.

Etaient présents :

Conseiller-ère-s Communaux :

Mr Gabriel Delabays (Président), Mr Jean Aristide Timba Bema (Rapporteur), Alexandre Schelling, Didier Realini, Geoffroy Colau

Municipalité / Administration communale / Mandataires :

Pascale Manzini, Municipale Activités sociales et scolaires - Accueil de jour - Aînés – Logement ; Axel Noverraz : Chef de service activités scolaires et parascolaires ; Frédéric Dufour : Directeur du Collège du Pontet ; Hugues de Montmollin : responsable informatique, enseignant au Collège du Pontet.

Installation de la commission

Le président transitoire de la Commission 2023/04 M. Gabriel Delabays est confirmé dans ses fonctions de président de commission ad hoc.

M. Jean Aristide Timba Bema est nommée rapporteur.

Le Président salue la présence de Mme Pascale Manzini, Municipale, ainsi que des représentants de l'administration communale et du collège du Pontet.

Mot d'ouverture de la Municipale

La Municipale Pascale Manzini explique à la commission que des écoles de la commune disposent déjà de beamers interactifs en bon état de fonctionnement. Il s'agit des collèges de la Coquerellaz et du Croset. Ces équipements seront utilisés jusqu'à la fin de leur vie. Le but du présent préavis est d'équiper le collègue du Pontet avec des affichages numériques frontaux (ANF).

A la suite de la Municipale, M. Frédéric Dufour s'adresse à la commission ad hoc.

Précisions de M. Frédéric Dufour

M. Frédéric Dufour rappelle que les beamers interactifs installés dans les classes de 1P-2P sont peu utilisés. Les enseignants préférant les interactions directes entre les enfants et leur environnement.

Le présent préavis ne concerne pas l'acquisition et l'installation des ANF (16) du bâtiment Mars, qui étaient déjà inclus dans le préavis relatif à sa rénovation.

En ce qui concerne les ANF, il identifie les avantages suivants : le nouveau matériel est écologique car il consomme moins d'énergie que les beamers interactifs ; il est interactif puisque les élèves peuvent participer grâce aux tablettes mises à leur disposition qui sont au nombre de 5 par classe ; le nouveau dispositif favorise le travail de groupe ; enfin, l'écriture cursive n'est pas abolie dans les classes ainsi que le papier.

Le Directeur précise les rôles de chacun des acteurs à savoir le canton et la commune.

Le canton passe commande des ANF auprès de l'entreprise Embru-Werke AG. L'uniformisation limite les différences de modèles entre les écoles et facilite l'intégration des nouveaux enseignants qui seront formés à cet outil. Le choix cantonal de procéder par un appel d'offres diminue le coût unitaire des ANF en raison des économies d'échelle. Le canton assure également la maintenance des équipements. Via le Centre Informatique Pédagogique Ecole Obligatoire (CIPEO), il met à la disposition des enseignants différentes applications éducatives intégrées aux ANF qui sont également mises à jour par ses soins.

La commune quant à elle prend en charge le montage des ANF via la société Mobil Galmar SA basée à Lonay qui assure également la livraison. La mise en conformité du réseau WIFI vieillissant est également nécessaire pour un fonctionnement optimal des nouveaux équipements. La solution adoptée est de tirer la fibre optique du bâtiment de la COOP.

A la suite de M. Frédéric Dufour, M. Hugues de Montmollin s'adresse à la commission ad hoc.

Démonstration de M. Hugues de Montmollin

La salle de classe de M. Hugues de Montmollin dispose d'un ANF à titre expérimental. Il s'est impliqué au niveau du département dans le projet numérique. Il sera la personne ressource du collège pour assurer son déploiement optimal.

L'enseignant montre à la commission le fonctionnement de l'ANF. L'écran tactile permet de travailler sur plusieurs applications et fichiers à la fois. Il est possible d'écrire sur l'écran, déplacer et d'insertion des images illustratives, des documents sonores ou vidéos, de sauvegarder et de partager avec les élèves.

A la fin, M. Hugues de Montmollin invite la commission ad hoc à visiter une classe encore équipe d'un tableau noir et d'un beamer interactif.

Questions de la commission

Au sujet des élèves

1. *Les leçons seront-elles archivées avec possibilité pour les élèves de connexion à distance ?*

L'ANF est un support d'enseignement. Les cours ne se feront donc pas à distance.

2. *Quel est intérêt de l'ANF pour les élèves ?*

Ce dispositif favorise l'éducation numérique qui devient incontournable vue l'augmentation des écrans dans la société. Les élèves ont presque tous déjà des téléphones portables dans leurs poches.

3. *Quelle est la motivation des élèves vis-à-vis des ANF ?*

Les élèves de la classe qui y ont accès se montrent enthousiastes dans l'usage de ce dispositif.

4. *Les élèves viendront-ils toujours en classe ?*

L'expérience du Covid a montré que les enfants avaient envie de revenir à l'école. De plus, l'installation de l'ANF n'a pas pour but d'accélérer l'enseignement à distance. Il s'agit bien d'un support à l'enseignement.

Au sujet des équipements

1. *Le collège du Pontet aura-t-il besoin d'utiliser le Cloud ?*

La solution de stockage proposée par l'état sur le compte personnel de l'enseignant est suffisante pour sauvegarder les contenus d'enseignement. Toutefois, en cas d'absence d'un élève, l'enseignant pourrait partager la leçon avec lui.

2. *A quel rythme les IPad sont-ils renouvelés?*

Tous les 4 ans sans frais pour la commune (pris en charge par le Canton. Ils seront repris par le fabricant Apple.

3. *Comment fonctionnent les écrans ?*

Ils ne sont pas connectés à internet. Un réseau en Bluetooth est mis en place entre les IPad et l'écran.

4. *Chaque élève dispose-t-il d'un IPad ?*

Non. Il s'agit d'outil à usage collectif. Chaque classe sera équipée de 5 IPad.

Au sujet des enseignants

ECUBLENS
ville et campagne

1. *Quels sont les changements pour l'enseignant ?*

Le changement s'opère dans les moyens d'enseignement. Pour des leçons comme la géographie et les mathématiques les avantages sont significatifs. Pour aider les enseigner $à mieux utiliser l'ANF, chaque collège est doté de personnes ressources.

2. *Quel est motivation le niveau de motivation des enseignants pour l'ANF ?*

La moitié du budget du projet est axée sur la formation des enseignants. Dans l'idée qu'une bonne formation augmentera leur motivation vis-à-vis au nouvel outil. La phase de pilotage s'est effectuée avec 12 classes sous la conduite de l'EPFL. La présence des enseignants était de 97%.

3. *Comment s'assurer que les IPad ne feront pas l'objet d'un usage personnel ?*

Les IPad sont un matériel de classe et restent en classe. De plus, les capacités de téléchargement et de stockage sont limitées par le CIPEO.

Vœu

A l'unanimité, la commission ad hoc émet le vœu que la Municipalité envisage toutes les possibilités de revaloriser les tableaux noirs qui seront remplacés.

Conclusion

Après délibération, les conclusions du préavis 2023/04 sont adoptées à l'unanimité par les membres présents de la commission ad hoc qui vous recommandent, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers Communaux, d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Ecublens, le 15 mars 2023

Le président | Le Rapporteur

Gabriel Delabays | Jean Aristide Timba Bema